



BOURSE DE STAGE POSTDOCTORAL (UNE BOURSE DE 34 000\$)

Description

Le CIÉRA offre une bourse d'une valeur de 34 000\$ dans le but d'aider les meilleurs étudiants à poursuivre leurs études postdoctorales au sein du CIÉRA. Cette bourse vise à encourager les nouveaux diplômés de doctorat à s'ouvrir aux recherches du centre en participant aux travaux de ses membres.

La bourse attribuée par le CIÉRA couvre une durée minimale de huit mois. Le financement peut être apparié à un soutien équivalent d'un autre organisme subventionnaire, ce qui pourra bonifier ou étendre la durée du stage sur une plus longue période.

Un comité d'évaluation étudiera et classera les candidatures au mérite à partir des données fournies dans le dossier de la demande. Les candidats sont informés par écrit des résultats du concours. Cette décision est sans appel. Le CIÉRA n'est pas tenu d'attribuer la bourse postdoctorale chaque année.

Admissibilité

Pour être admissible à cette offre, le candidat ou la candidate doit :

- Avoir la nationalité canadienne ou le statut de résident permanent ou pouvant obtenir un visa d'études dans le cas des étudiants étrangers ;
- Avoir terminé son doctorat depuis moins de cinq ans ;
- Au moment de faire sa demande, le candidat ou la candidate doit avoir obtenu son diplôme de doctorat ou avoir fait son premier dépôt de thèse ;
- La superviseur ou la superviseuse de recherche postdoctorale doit être membre du CIÉRA et être différent.e de la direction/codirection de thèse du candidat ou de la candidate ;
- Le programme de recherche postdoctorale doit manifestement faire état d'activités scientifiques qui seront réalisées dans au moins deux universités partenaires du CIÉRA (Université du Québec en Outaouais, Université de Montréal, Université du Québec à Montréal, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Université Laval), mobilisant et intégrant des ressources professorales, des membres du CIÉRA et/ou des étudiants ou étudiantes autochtones de ces deux universités ;
- Le candidat ou la candidate devra identifier, dans son programme de recherche, les membres de ces autres universités (avec au moins un professeur dans une autre université) qui prendront une part active dans certaines des activités de la recherche postdoctorale ;
- Travailler sur un sujet relié à un ou plusieurs des axes de recherche du CIÉRA ;

- Assurer une présence régulière, participer aux activités (midis du CIÉRA, colloques, conférences, etc.) et contribuer à la vie scientifique et intellectuelle du centre durant le stage postdoctoral ;
- Présenter un dossier complet.

**Les candidats ou les candidates qui ne satisferont pas à toutes ces exigences ne seront pas admissibles à la bourse.*

Critères de sélection

- Excellence du projet de recherche et de faisabilité au regard des axes de recherche du CIÉRA (25 %) ;
- Intérêt social et scientifique du projet (25 %);
- Qualité de la mobilisation des connaissances auprès des communautés autochtones (présentation des résultats à la communauté, implication autochtone au sein du projet de recherche, etc.) (25%)
- Excellence du dossier académique (résultats, communications, publications, bourses et distinctions, etc.) (25%)

**Une attention particulière sera accordée aux dossiers des candidats ou candidates autochtones.*

***Une attention particulière sera accordée aux dossiers des candidats ou des candidates qui ne poursuivent pas leur stage postdoctoral au sein de la même université que leur doctorat.*

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Le curriculum vitae du candidat ;
- Les relevés de notes du 2^e et 3^e cycle ;
- L'université d'appartenance et la direction de thèse du candidat ;
- Une lettre d'appui de la direction de thèse (maximum 1 page) ;
- Une copie du diplôme de doctorat ou fournir l'attestation du premier dépôt de thèse ;
- La description du programme de recherche postdoctorale du candidat (maximum 3 pages) ;
- Une lettre de la supervision de recherche postdoctorale du candidat décrivant le rôle du stagiaire au sein du CIÉRA ainsi que son potentiel d'encadrement (maximum 2 pages) ;

Cumul

Cette bourse peut être cumulée avec toute autre bourse si les règles de l'organisme subventionnaire le permettent. Les autres sources de financement pourraient permettre de bonifier ou d'allonger la durée du stage postdoctoral.

Versements

La bourse sera attribuée en 2 versements. Le premier à la date de début du stage et le second en mars 2019.

Date de dépôt des demandes

Le dossier complet doit être transmis par courriel au CIÉRA (ciera@ciera.ulaval.ca) au plus tard le **vendredi 31 août 2018 avant minuit** (heure de l'est).

Annnonce des résultats

Les candidats recevront une réponse à leur demande environ quatre à six semaines après la date de fin du concours.

Rapport de stage

Le stagiaire s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de son stage, un rapport mettant en évidence les activités réalisées au cours de son stage. Il s'engage également à présenter ses résultats dans le cadre du Colloque du CIÉRA.